COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251127-8PACTE-DE

Nombre de conseillers : 14
. en exercice : 14
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Bernard LE GALL, Maire de Mahalon.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : LE GALL Bernard, BETROM Raymond, KÉROURÉDAN Myriam, DUQUESNE Annick, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, LE GALL François, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Tanguy, PERON Marie-Hélène.

Absents : CLAQUIN Marion, DARCHEN Martine, FAILLARD Anthony, SOUBEN René, excusées.

Secrétaire : BARIOU Tanguy

8 - Demande de subvention au Conseil Départemental (Pacte Finistère 2030 – Volet 1)

Le Conseil Départemental met en œuvre « le Pacte Finistère 2030 » ayant pour objectif, entre autres, de prendre en compte les besoins spécifiques des communes et d'accompagner leurs projets ayant un rayonnement communal (volet 1) ou intercommunal (volet 2).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide départementale dans le cadre du Pacte Finistère 2030 (volet 1) pour un projet porté par la municipalité en 2026 (travaux réalisés en 2026), à savoir les travaux d'aménagement routier.

Il rappelle que Mahalon est au nombre des six communes finistériennes ne disposant pas de voie départementale. La totalité du réseau de voirie (65 km) est communal et donc à la charge de la collectivité locale.

Le programme d'aménagements routiers 2025 comprend des réfections lourdes de voirie sur la voie communale.

Après avoir entendu M. le Maire et délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention pour le programme d'aménagements routiers 2026 auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030 (volet 1).

Fait et délibéré à Mahalon, le 27 novembre 2025.

A Mahalon, le 02 décembre 2025

Bernard LE GALL
Le Maire

MAIRIE de MAHALON (Finistère)